Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260625-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-25
Commission de suivi de site de la Plateforme de traitement et de valorisation des mâchefers de Plabennec -
Désignation des représentants de la Ville de Gouesnou

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260625-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-25

Administration générale

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA PLATEFORME DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES MÂCHEFERS DE PLABENNEC
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GOUESNOU

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants à la commission de suivi de site de la plateforme de traitement et de valorisation des mâchefers de Plabennec

La plateforme de traitement et de valorisation des mâchefers de Plabennec, située à proximité nord de la commune de Gouesnou et de son bourg, est entrée en exploitation en 2010. Elle traite les mâchefers – résidus issus de l'incinération des ordures ménagères – de l'usine du Spernot à Brest.

La vapeur produite par l'UVED du Spernot permet de chauffer l'équivalent de 30 000 logements à Brest. L'objectif de Brest métropole est de développer ce réseau de chauffage urbain afin de desservir 10 000 logements supplémentaires à brève échéance.

Dotée d'une capacité de 40 000 tonnes, la maturation des mâchefers produits par l'UVED du Spernot est utilisée en techniques routières (remblai, enrobage de réseaux, couche de forme et de fondation de voirie). Elle permet également d'utiliser les déchets verts, les palettes, le bois traités et les branchages par l'unité de broyage pour une valorisation énergétique (biomasse) qui sont utiles pour les agriculteurs (structurant pour compostage), l'industrie (composant pour panneaux), et les collectivités territoriales (paillage).

La Ville de Gouesnou est représentée par deux titulaires et des deux suppléants, désignés par l'assemblée délibérante, au sein de la commission de suivi de site de la plateforme de traitement et de valorisation des mâchefers de Plabennec

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions compétentes et dans les conditions d'unanimité de ses membres prévues à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants à la commission de suivi de site de la plateforme de traitement et de valorisation des mâchefers de Plabennec.

Membres titulaires :
Jean-Marc Quentel
Pierre Paugam

Membres suppléants :
André Salaün
Véronique Le Page

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260625-DE

Avis de la commission plénière du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850